



COMMUNE DE VEYTAUX

PRÉAVIS No 20/2024

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE
DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024

relatif à

**l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine
administratif de CHF 199'100.00 TTC au maximum, pour
couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux
du They**

Date de la commission : lundi 20 janvier 2025, à 18h30
à la salle du Conseil communal



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Au printemps dernier, la Municipalité est venue devant votre Conseil avec un préavis n° 01/2024 pour le réaménagement de la place de jeux du They. Ce dernier passait par l'urgence – afin de permettre à la population d'en profiter dès l'été – et vous l'aviez, dans la même séance, refusé.

La Municipalité a pris le temps de la réflexion et revient ce jour devant vous avec un projet semblable, mais tenant compte de certaines de vos remarques.

1. OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux vous présente l'aménagement qu'elle envisage, à l'attention de sa population et des personnes de passage (population locale, courses d'écoles, touristes, ...), pour la future place de jeux du They, afin de continuer à développer le quartier du They. A cet effet elle sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 199'100.00 TTC au maximum.

2. SITUATION ET DESCRIPTIF DU PROJET

La Municipalité relève que les besoins ne se limitent pas uniquement à la simple installation d'une aire de jeux. En effet, consciente de l'importance de favoriser des liens sociaux entre les habitants, la Municipalité a décidé de s'engager dans un projet plus vaste en continuant à développer le quartier du They.

Elle s'est dès lors orientée vers la création d'un espace polyvalent, conçu pour encourager les rencontres et les échanges entre les habitants du village, les écoliers ainsi que les enfants fréquentant la halte-garderie du They 1, et surtout depuis la construction du Bâtiment multi-génération au They 3 comprenant des logements, l'Accueil pour écoliers en milieux scolaires (APEMS) et la crèche.

Pour rappel, cette aire de jeux bénéficie aussi d'une situation panoramique enviable et unique, permettant l'accueil de diverses courses d'école, rencontres familiales, etc.

Comme vous le constaterez dans le projet ci-dessous, l'objectif est de maintenir et de développer une zone de jeux pour les tous petits, et des autres dédiées aux enfants dès 5 ans.

Les jeux installés seront principalement en bois, dans une ambiance naturelle, suivant la tendance des places désormais construites.

Les arbres présents sur le terrain seront dans la mesure du possible préservés, le cas échéant en cas d'abattage nécessaire, des mesures de compensation seront mises en place, afin de préserver l'équilibre écologique.

Ce projet de réaménagement a été soumis à l'enquête publique pour la période du 3 février 2024 au 3 mars 2024. À ce jour, le permis de construire est en force.



3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Pour une bonne compréhension du projet, la place de jeux a été subdivisée en quatre zones selon plan ci-joint :

- Zone 1 : enfants (5 ans à 14 ans)
- Zone 2 : balançoires mixtes
- Zone 3 : tous petits (dès 2 ans)
- Zone 4 : petits (dès 4 ans)

Vous trouverez en annexe un plan avec la description des zones, ainsi que les photographies intégrées des jeux inhérents à chaque zone, tels qu'ils pourraient être installés.

Zone 1 : enfants (5 ans et plus)

Les escaliers en bois disparaîtront, tout comme les talus de cotonéaster qui seront remplacés par une prairie fleurie.

Une tour à grimper compacte, avec une balançoire nid d'oiseau et l'ajout d'une table pour favoriser les jeux de carte, collation et échanges, seront installés.

L'accès à cette surface se fera par le chemin du côté sud-ouest, dont le pavage sera prolongé jusqu'à la zone de jeu. La surface de jeu sera en copeaux de bois spécifiques, permettant l'absorption en cas de chutes, mais permettant également l'accès aux poussettes et aux personnes en chaises roulantes.

L'arbre de cet emplacement devra être abattu, en raison de sa hauteur et de ses racines.



Zone 2 : balançoires

La Municipalité a adapté son projet en supprimant les installations de fitness de cette place de jeux, en tenant compte des remarques de vos membres.

Il a en effet semblé plus opportun à la Municipalité d'examiner l'installation éventuelle de ces machines de sport sur les quais, lors des travaux de réfection à venir qui feront l'objet d'un prochain préavis.

Ce sera donc une balançoire qui sera installée, et la surface sera rénovée en gazon.



Zone 3 : tous petits (dès 2 ans)

Un grand jeu en forme de poisson a été choisi pour que les tous petits puissent jouer, grimper, ramper, s'y cacher, et développer leur motricité tout en s'amusant.

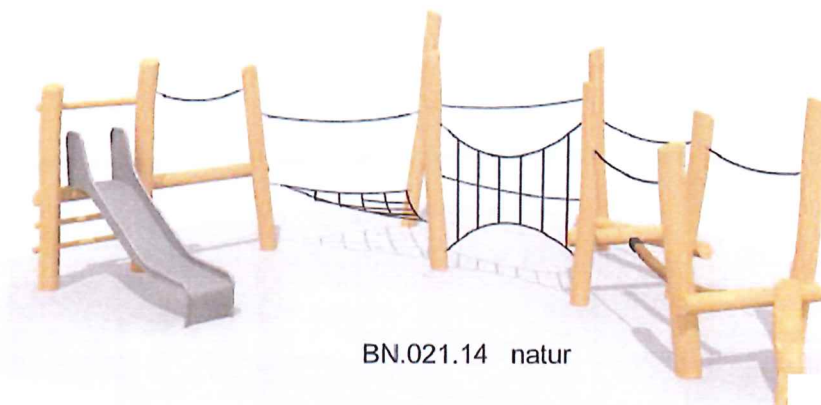


Zone 4 : petits (dès 4 ans)

Installation d'un jeu de parcours de cordes, et de glisse avec un toboggan.

Tout sera mis en œuvre afin de tenter de conserver l'arbre de cet emplacement pour continuer à bénéficier de l'ombre qu'il apporte.

La surface au sol sera rénovée en gazon, la hauteur du jeu n'étant que de 100 cm.



4. PROGRAMME DES TRAVAUX

Dès l'adoption de ce préavis par le Conseil communal et à l'échéance du délai référendaire, les différentes installations pourront être commandées. Elles devraient être livrées dans un délai de 14 semaines.

Durant ce laps de temps, les travaux préparatoires pourront être exécutés afin d'optimiser au maximum la durée des travaux qui devraient être de 6 à 10 semaines.

Le passage dans la place de jeux sera, dans la mesure du possible, garanti durant les travaux.

5a. COÛT DES TRAVAUX

Le coût global des travaux est le suivant, comprenant les jeux et tous les aménagements et revêtements de la place à faire :

| Descriptif | Coûts |
|---|-----------------------|
| Installation de chantier | CHF 5'500.00 |
| Travaux préparatoires (démontage des éléments existants) | CHF 14'150.00 |
| Zone 1 – Enfants de 5 à 14 ans (jeux et aménagements et revêtement sol) | CHF 78'500.00 |
| Zone 1 chemin d'accès ouest (bordures, pavés) | CHF 10'600.00 |
| Zone 2 – Balançoires mixtes (jeux et sol) | CHF 25'000.00 |
| Zone 3 – Enfants dès 2 ans (jeux, aménagement sol) | CHF 17'550.00 |
| Zone 4 – Enfants dès 3 ans (jeux, aménagement sol) | CHF 24'000.00 |
| Travaux complémentaires (signalisation, arbres à remplacer) | CHF 3'200.00 |
| Sous-total | CHF 178'500.00 |
| Divers et imprévus 5% (arrondi) | CHF 8950.00 |
| Sous-total | CHF 187'450.00 |
| Rabais et escompte | - CHF 8'800.00 |
| Sous-total | CHF 178'650.00 |
| Honoraires ingénieurs civils | CHF 900.00 |
| Total HT | CHF 179'550.00 |
| TVA (8.1% arrondi) | CHF 14'550.00 |
| TOTAL général TTC | CHF 194'100.00 |

5b. Equipements produits par notre équipe forestière :

| | | |
|----------------------------|------------|----------------|
| - Fabrication de bancs | CHF | 3000.00 |
| - Fabrication de table | CHF | 2000.00 |
| - Total équipements | CHF | 5000.00 |

5c. Récapitulatif du coût des travaux

| | | |
|--|------------|------------------|
| - Travaux | CHF | 194100.00 |
| - <u>Équipements</u> | CHF | 5000.00 |
| - Total coûts des travaux à la charge de la Commune | CHF | 199100.00 |
| - Donation privée en faveur de la Commune | CHF | - 5000.00 |
| - Montant à la charge de la Commune | CHF | 194100.00 |



6. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

6.1 Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 1'069'611.19. Au 21 novembre 2024, ils se montent à CHF 1'029'099.66.

La Commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale. A ce jour, cette limite est intacte.

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par un emprunt bancaire.

Sur le plan comptable, la durée d'amortissement est fixée à 10 ans dès 2026.

6.2 Charges financières

Charges financières annuelles théoriques (incidence sur le compte de fonctionnement)

Emprunt sur une durée de 10 ans :

| | | |
|--|-----|-----------|
| Intérêts et amortissement CHF 194'100.00 x 11.13 % (système annuité fixe, taux d'intérêts 2%) | CHF | 21'603.35 |
|--|-----|-----------|

6.4 Effets sur le personnel communal

La réalisation de ces travaux impliquera l'intervention du service des forêts pour la création de certaines pièces en bois (les bancs, les bordures, la table, ...) et du service voirie et espaces verts pour le suivi du chantier, ainsi que divers travaux dans leurs domaines de compétence.

6.5 Impact sur l'environnement

Les travaux projetés n'ont pas d'effet sur l'environnement.



7. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 20/2024 de la Municipalité du 25 novembre 2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 199'100.00 TTC pour couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux du They

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

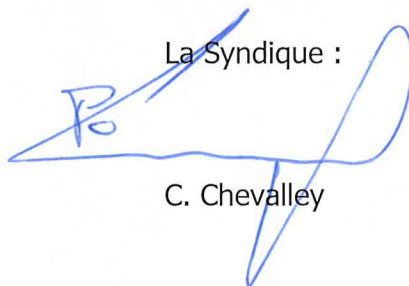
décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés au réaménagement de la place de jeux du They ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 199'100.00 au maximum ;
3. de financer cette dépense de CHF 199'100.00 par un emprunt bancaire de CHF 194'100.00 et par une donation privée de CHF 5'000.00 ;
4. De prendre acte que cet investissement sera amorti sur une durée de 10 ans, conformément aux nouvelles normes MCH2.
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 25 novembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



C. Chevalley



La Secrétaire :



V. Ramadani

Annexe : 1 plan des zones

Déléguée municipale : Mme C. Chevalley, Syndique



Plan des zones:

